

 PROGRESS

## Conditions Générales de Participation

Dans le cadre du projet européen PROGRESS,

Le **Coordinateur** du projet :

Raison Sociale	Orchis Ingénierie
Adresse	710 rue Favre de Saint Castor, 34080 Montpellier
Tel	+33 (0)9 54 01 95 66
Contact Projet	contact@progress-project.eu

Informe le **Participant** des conditions générales de participation aux programmes de formations dispensés par les partenaires du Projet

## I. Contribution aux frais de voyage

Orchis Ingénierie contribue aux frais de voyage en prenant en charge les frais du Participant dans la limite de 775 € par participant. Ces frais concernent le déplacement depuis le pays d'origine vers le lieu de la formation ainsi que le retour, et l'hébergement sur place.

### A. Frais de déplacement

1. Orchis Ingénierie contribue aux frais aller/retour de n'importe quel moyen de transport pour que le Participant puisse se rendre sur le lieu du programme de formation.
2. Le règlement des frais de transport pourra être opéré directement par Orchis Ingénierie ou par le Participant, qui sera dans ce cas remboursé après établissement d'une note de frais accompagnée des factures acquittées.
3. Toute modification de billets (dates, ajout d'options) après achat sera imputée à la charge du Participant.

### B. Frais d'hébergement

1. Orchis Ingénierie contribue aux frais d'hébergement du Participant durant toute la durée de l'événement.
2. Le règlement des frais d'hébergement pourra être opéré directement par Orchis Ingénierie ou par le Participant, qui sera dans ce cas remboursé après établissement d'une note de frais accompagnée des factures acquittées avec mention de la TVA.
3. Tous les frais supplémentaires (options, prolongement de séjour, etc.) engagés seront imputés à la charge du Participant.

### **C. Frais engagés sur le lieu de la formation**

1. Les frais de restauration ne sont pas pris en charge, excepté si la structure organisatrice met en place un système de restauration collective, qui pourra dans ce cas être prise en charge dans la limite de l'enveloppe budgétaire restante.
2. Les frais de déplacement local (métro, bus, taxi, ...) ne sont pas pris en charge, sauf dans la mesure où la structure organisatrice met en place un système de transport collectif pour les besoins du projet (visites de sites), qui pourra dans ce cas être prise en charge dans la limite de l'enveloppe budgétaire restante.

### **II. Abandon ou annulation de participation**

1. Lors de son inscription, le Participant est informé de la durée de l'événement pour lequel il s'inscrit et s'engage à assister à l'intégralité de la formation.
2. Dans le cas où le Participant mettrait fin à sa participation en cours de formation, aucun frais ne pourra être remboursé par Orchis Ingénierie.
3. Dans le cas où le Participant mettrait fin à sa participation en cours de formation, les frais déjà engagés par Orchis Ingénierie devront être intégralement remboursés par le Participant dans un délai de 30 jours calendaires à compter de l'arrêt de la participation. Passé ce délai, une majoration de 10 % sera imposée au Participant.
4. Le Participant peut annuler son inscription jusqu'à 10 jours calendaires avant le début de la formation. Cette annulation ne dispense pas le Participant de rembourser les frais éventuellement engagés par Orchis Ingénierie, auxquels peuvent s'ajouter des frais éventuels d'annulation (transport, hébergement...), et selon les modalités cités en II.3. Le Participant ne sera pas remboursé des frais qu'il aurait lui-même pu engager.
5. Dans tous les cas précités, seul un cas de force majeure<sup>1</sup> peut permettre au Participant de ne pas rembourser les frais engagés par Orchis Ingénierie.

### **III. Droit à l'image et propriété privée**

1. En participant au programme de formation délivré par les partenaires du Projet PROGRESS, le Participant est informé qu'il est susceptible d'être photographié, filmé ou enregistré et qu'il pourrait apparaître sur les supports et les communications du projet (Site internet, réseaux sociaux, etc.). Le Participant devra faire une demande par écrit auprès du Coordinateur s'il ne souhaite pas que son image soit diffusée.
2. Les données concernant le Participant (adresse, contact, mail, etc.) sont conservées par le Coordinateur et ses Partenaires. En aucun cas celles-ci ne seront utilisées à des fins commerciales, ni revendues à des tiers. En revanche, elles sont susceptibles d'être diffusées au sein de la communauté PROGRESS. Le Participant devra faire une demande par écrit auprès du Coordinateur s'il ne souhaite pas que ses données personnelles soient diffusées auprès de la communauté.



---

Le Participant accepte de plein gré les conditions précitées et s'engage à en respecter les clauses. Orchis Ingénierie se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les conditions énoncées dans ce document

---

<sup>1</sup> On entend par « cas de force majeure » un événement que le Participant ne pouvait pas prévoir, qu'il ne pouvait pas empêcher et qui ne résulte pas de lui (imprévisible, irrésistible et extérieur).